

Anciens élèves Eveil Musical – Musique – Danse - Théâtre

1. Consultez les résultats d'examens sur le site internet :

www.seineouest.fr/vos-services/culture-et-sport/conservatoires/inscriptions-et-tarifs

Les élèves ne poursuivant pas leur scolarité au Conservatoire en 2022-2023 sont priés d'en informer le secrétariat dès maintenant par mail à : conservatoire.meudon@seineouest.fr ou en téléphonant au 01 46 29 32 96

2. Téléchargez les plannings des cours et le mode d'emploi IMUSE—REINSCRIPTIONS

(Voir Etapes 1 et 2 au verso de ce document)

3. Procédez à votre réinscription en ligne via votre Extranet Usager (Etape 3) :

<https://www.imuse-gpso.fr/extranet>

Du Jeudi 30 juin, 9h au lundi 4 juillet 2022 inclus

- Pour les élèves ayant déjà un cours d'instrument (le choix de l'horaire se fera début septembre auprès du professeur qui vous contactera directement)
- Pour les élèves n'ayant pas encore un cours d'instrument, le service scolarité vous contactera début septembre. Selon les disciplines et le nombre de places disponibles, des tests d'entrée pourront être organisés du 5 au 9 septembre 2022.

Le cursus musical comprend 3 cours obligatoires : le **cours individuel** (instrument ou chant), le cours de **formation musicale** et le cours de **pratique collective** (dès la 2^{ème} année du 1^{er} Cycle instrumental)

Attention : la 3^{ème} discipline (pratique collective) est obligatoire pour tous les élèves dès le C1.2 instrumental

Les élèves du cursus Danse doivent s'engager à suivre l'ensemble des cours correspondant à leur niveau

Reprise des cours le lundi 12 septembre 2022

Informations pratiques :

Conservatoire à Rayonnement Départemental Marcel Dupré
7 Boulevard des Nations Unies – 92190 Meudon Tel. : 01 46 29 32 96 - Courriel : conservatoire.meudon@seineouest.fr
site internet : www.seineouest.fr/vos-services/culture-et-sport/conservatoires/inscriptions-et-tarifs

Horaires d'ouverture du service scolarité : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 10h à 18h – Mercredi : 9h30 à 18h

ETAPE 1 : Se rendre sur le site internet : www.seineouest.fr/vos-services/culture-et-sport/conservatoires/inscriptions-et-tarifs
- Télécharger le mode d'emploi « IMUSE — REINSCRIPTIONS » et le lire attentivement
- Télécharger les plannings des cours

ETAPE 2 : Simuler son tarif

- Télécharger la nouvelle grille 2022/2023
- Accéder au simulateur des tarifs si vous souhaitez calculer vos frais de scolarité pour l'année scolaire 2022/2023

ETAPE 3 :

Procéder à la réinscription en ligne

Réinscription des Anciens élèves :
Du 30 Juin, 9h au 4 juillet inclus
Connectez-vous à votre Extranet Usagers en suivant le mode d'emploi « Imuse — réinscriptions » :
<https://www.imuse-gpso.fr/extranet>

1. Enregistrez sur votre ordinateur toutes les pièces justificatives à fournir :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Et l'attestation de quotient familial délivrée par la CAF en 2022 (si vous en bénéficiez)
- Et l'avis d'imposition **2021 sur les revenus 2020** (toutes les pages) de l'élève, du couple ou de chaque parent

Et vous pouvez importer ces pièces dans votre Extranet Usagers dès le 28 juin soit avant la période de réinscription. Cela vous permettra de gagner du temps pour choisir le cours de formation musicale souhaité.

2. Le jour des réinscriptions, connectez-vous à votre Extranet Usagers et Cliquez sur la case Réinscription — choisissez les cours souhaités — complétez les champs demandés.

- Un accusé de réception automatique attestera de la prise en compte de votre demande
- **Attention** : L'absence d'une des pièces justificatives demandées nécessaires au calcul des droits de scolarité donnera lieu à l'application du tarif plafond des droits de scolarité.
- Aucune pièce justificative ne pourra être envoyée par mail.

En vous connectant sur votre Extranet usagers à partir de fin juillet, vous aurez connaissance des cours attribués à l'élève pour la rentrée 2022/2023 sauf cours d'instrument (Choix de l'horaire auprès du professeur qui vous contactera directement en septembre)